



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 24

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous Préfecture

Le 19/09/2023
Pour le Maire, Et publication ou notification
le Premier Adjoint, le 19/09/2023
René CARANDANTE Le Maire,

N°DEL 2023_06_093_15

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 31 août 2023

Objet : FINANCES

Décision Modificative N°2 du budget principal

Présents :

Bernard JOBERT
René CARANDANTE
Catherine HURAUT
Yves NONJARRET
Stéphanie MECHIN
Jean-Michel VIGNAT
Robert DALMASSO
Michèle CAPDEVIELLE
Gabrielle DALMAS
Brigitte RINAUDO PINEAU
Marie-Paule MAUDUIT

Jacques BUTTARD
Pierre MONETON
Laurence GIORGINI
Thierry DOMENACH
Chloé DE BROUWER
Michaël REBOTIER
Marie-Françoise CASADEI
Roger OLIVIER
Bernard BRUNEL
Catherine BRUNETTO

Pouvoirs :

Linda TRIBET donne procuration à Stéphanie MECHIN
Matthieu TAROT donne procuration à Laurence GIORGINI
Adama LACLAVERIE donne procuration à Yves NONJARRET

Absents excusés :

Angelo MURA
Julie HIVERT
Chantal MALFAIT

Secrétaire de séance :
Madame Stéphanie MECHIN

=====

Monsieur Yves NONJARRET, Adjoint au Maire, en charge des finances, présente la décision modificative N° 2 du budget principal.

Il explique qu'il est nécessaire d'inscrire la constatation d'une recette nouvelle après la reprise d'un véhicule de la commune et faire les mouvements de crédits, comme suit :

Chapitre	fonction	nature	Op	D/R	F/I	R/O	Libellé	Dépenses	Recettes
011	81	61351		D	F	R	Location mobilières Matériel roulant - cellule roulage	4 500,00	
011	81	61551		D	F	R	Entretien réparation Matériel roulant - cellule roulage	6 500,00	
							TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES	11 000,00	
75	020	75888		R	F	R	Autres produits de gestion courante		11 000,00
							TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES		11 000,00
							SECTION DE FONCTIONNEMENT	11 000,00	11 000,00
20	510	2031	241	D	I	R	Frais d'études AMENAGEMENT LOCAUX	18 168,00	
21	510	21351	244	D	I	R	Instal. Générales, agc'ts MISE EN CONFORMITE BATIMENTS	-140 000,00	
21	510	21351	283	D	I	R	Instal. Générales, agencements, amenagts TENNIS	-20 000,00	
21	510	21351	241	D	I	R	Instal. Générales, agencements, amenagts AMENAGEMENT LOCAUX	-7 168,00	
21	845	2138	248	D	I	R	Autres constructions ESPACES EXTERIEURS	-10 000,00	
21	845	2152	248	D	I	R	Installations de voirie ESPACES EXTERIEURS	-25 000,00	
21	845	2152	261	D	I	R	Installations de voirie MISE EN PLACE SIGNALÉTIQUE	-6 500,00	
21	510	21578	237	D	I	R	Autre matériel technique ACQ MATERIELS DIVERS	10 000,00	
21	18	2158	268	D	I	R	Autres inst.,matériel,outil. techniques PLAGES	-16 000,00	
21	510	21828	240	D	I	R	Autres matériels de transport ACQ MATERIEL ROULANT	8 000,00	
21	820	2188	237	D	I	R	Autres immobilisations corporelles ACQ MATERIELS DIVERS	-5 000,00	
23	323	2315	243	D	I	R	Install., matériel et outill. technique REFECTION PISCINE	206 500,00	
							TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES	13 000,00	
024	01	024		R	I	R	Produits des cessions d'immobilisations		13 000,00
							TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES	0,00	13 000,00
							SECTION D INVESTISSEMENT	13 000,00	13 000,00
							BALANCE GENERALE	24 000,00	24 000,00

Vu le Code Général des collectivités Territoriales, et notamment, l'article L5217-10-6

Vu l'instruction comptable M57,

Vu la délibération N° 2023_03_039_22, portant approbation du budget primitif 2023 de la commune ;

Vu la délibération N° 2023_05_073_4, portant décision modificative N°1 du budget primitif 2023 de la commune ;

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'approuver** la décision modificative N° 2 du budget du budget principal de la commune telle que présentée ci-dessus.

Le Conseil Municipal a ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

Approuve la proposition qui lui a été faite,

à la majorité avec 20 voix pour et 4 abstentions (Marie-Françoise CASADEI, Roger OLIVIER, Bernard BRUNEL, Catherine BRUNETTO)

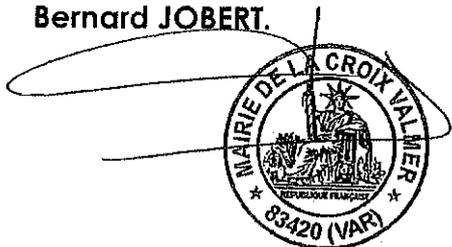
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Maire,
Bernard JOBERT.**



Le Maire,
certifie que le présent document,
a été affiché en Mairie le,

19 SEP. 2023

Pour le Maire,

Le Maire, René CARANDAT

**La Secrétaire de séance,
Madame Stéphanie MECHIN**

